

L'article L.230-2 du Code du travail stipule que le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et morale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires.



Objectifs

La formation Evacuation incendie a pour objectifs :

- d'évaluer l'efficacité de l'organisation de l'évacuation et de la mise en sécurité des personnels et de l'ensemble des occupants
- d'évaluer la mise en pratique des connaissances acquises
- de repérer les actions correctives ou complémentaires à mettre en œuvre



Public visé

Quelle que soit l'activité de l'entreprise, l'ensemble du personnel doit être formé



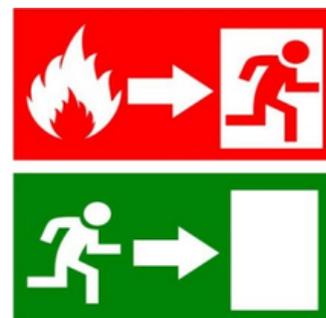
Pré-requis

Aucun pré-requis

Point de rassemblement



Evacuation



Lieu

Uniquement en INTRA, dans vos locaux.



Durée

2 heures



Effectif

100 personnes



Tarif

A partir de 80€



Modalités et délais d'accès

Inscription après validation d'un devis et d'une convention ou d'un contrat de formation. Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.



Responsables

Laetitia Doz: Responsable administrative
Agnès Flamme: Responsable pédagogique



Contact

Tél : 04.30.96.50.30
Site web : contact@dfg30.fr



Selon l'article R. 4227-39 du Code du travail, la consigne de sécurité incendie doit prévoir des exercices, qui doivent avoir lieu au moins tous les six mois, au cours desquels le personnel apprend notamment à se servir des moyens de premier secours. L'ensemble du personnel de l'entreprise est concerné par la formation à la manipulation des extincteurs. Ceci implique que tout salarié sache manipuler un extincteur et donc qu'il ait utilisé, au moins une fois, un extincteur sur un feu réel dans le cadre des exercices prévus par la réglementation.



Dates des formations

Consultez notre planning de formation sur notre site web www.dfg30.fr



Méthodes utilisées

- **Modalités pédagogiques** : Alternance d'apports théoriques et de mises en situation. Echanges thématiques, partage d'expérience, réflexion commune, mini-quizz, jeux de rôle.
- **Moyens et outils utilisés** : Salle de formation, vidéo projecteur, TV, supports visuels (power point, vidéos) ; Bac à feu Baugey, extincteurs à eau pulvérisée et CO2, matériel de balisage
- **Moyens humains** : Formateur titulaire d'une attestation de compétences relative à la formation de formateur en première intervention et évacuation ou pompier professionnel ou volontaire.



Méthodes d'évaluation

Un quizz et une grille d'évaluation pratique permettront d'évaluer les acquis.

Un questionnaire à chaud sera proposé aux participants pour évaluer leur satisfaction. Un questionnaire à froid sera envoyé ultérieurement par mail.



Accessibilité

La prestation pourra être adaptée en fonction du handicap : contactez notre Référente handicap Laetitia DOZ au 04 30 96 50 30.

Notre site est accessible au Personnes à Mobilité Réduite, une place de stationnement leur est réservée.



Actualisation

Dans la mesure où les dispositions du Code du travail concernant la réalisation des essais et exercices ne sont pas très précises, l'INRS recommande :

- d'effectuer des exercices d'évacuation tous les 6 mois au minimum
- d'adapter le renouvellement des essais de manipulation des extincteurs, de 6 mois à 3 ans, en fonction des risques incendie de l'entreprise et en veillant à ce que tout nouvel embauché soit rapidement formé.



Documents

Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire ou sera envoyé par mail. Un certificat de réalisation sera délivré au participant ayant suivi l'intégralité de la formation.

PROGRAMME FORMATION

Conformément aux recommandation de l'INRS, la formation comprend une partie théorique et une partie pratique

Première partie : Apport Théorique

- Le triangle du feu
- Les classes du feu
- Les modes de propagation du feu
- Les différents types d'extincteurs
- Les RIA
- Le message d'alerte
- Les causes et conséquences de l'incendie
- L'organisation de sécurité de l'entreprise et/ou l'établissement
- Connaissance de l'entreprise et/ou de l'établissement
- Connaissances des risques et des moyens de lutte contre les incendies

Deuxième partie : Exercices pratiques

La pratique vient après la théorie, afin de rendre les futurs EPI parfaitement à l'aise avec le matériel de lutte contre les incendies. C'est pour cela que notre formation prévoit l'utilisation des extincteurs types CO2 et eau additif sur générateur de flammes.

Pour les formations réalisées en entreprise, et si l'établissement en est équipé, la formation pratique prévoira également l'utilisation d'un RIA (Robinet Incendie Armé)